

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 29 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 12

- présents : 10

- votants : 10

L'an deux mille dix-neuf

le vingt neuf avril à dix-huit heures et trente minutes

le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni

en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,

sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 23 avril 2019

Présents : Mesdames Aurélie BERGERON, Annie LUCAS et Virginie LARSONNIER, Messieurs Jean PECHO, Julien BONNEMENT, Thierry MICHEL, Xavier DENEUFBOURG, Philippe LE CAM, Thomas LESUEUR et Thierry HOUPY.

Absents excusés :

Absents :

Suppléants présents : Monsieur Paul LETREUILLE

Secrétaire de séance : Jean PECHO

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

2. Horaires des écoles 2019-2020 (N°6/2019)

Monsieur le Président propose la reconduction des horaires pour la prochaine année scolaire 2019-2020.

Les directeurs ont été consultés sans observation. Pour le déménagement dans le RPC, les horaires seront revus en temps voulu.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

<u>ECOLE PRIMAIRE de La Neuville-Roy</u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h55 à 12h10	13h40 à 16h25
<u>ECOLE PRIMAIRE de Montiers</u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h45 à 12h00	13h30 à 16h15
<u>ECOLE PRIMAIRE de Pronleroy</u>		

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h35 à 11h50	13h20 à 16h05
<u>ECOLE ELEMENTAIRE de Légantiers</u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h55 à 12h15	13h45 à 16h25

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide la mise en place de ces horaires à la rentrée 2019.

3. Fixation tarif cantine et barème CAF pour l'année 2019-2020 (N°7/2019)

Il convient pour l'année 2019-2020 de délibérer sur les tarifs des services, périscolaire et cantine.

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs actuels.

Une communication aux familles sera faite sur ce que contient les charges supplétives facturées pour le repas cantine. Le Syndicat s'engage à revoir ce montant une fois installé dans le RPC.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- d'appliquer les tarifs du barème 2 de la CAF pour la participation des familles pour 8h d'accueil au fonctionnement des CLSH et d'établir le plafond à 4 100€

Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
	≤ à 550 €	de 551 € à 4 100 €	> à 4 100 €
1 enfant	1,54	0,30 %	12,30
2 enfants	1,44	0,28 %	11,48
3 enfants	1,33	0,26 %	10,66
4 enfants et plus	1,23	0,24 %	9,84

- de fixer le prix du repas de la cantine comme suit : 3€ le prix du repas auquel s'ajoute 2,50 € pour les charges supplétives et un tarif variable selon les revenus des familles pour 15 minutes d'activités ;
- de fixer le prix du goûter à 0,15€
- de majorer de 15 % la facture pour les enfants domiciliés en dehors des communes du regroupement.
- d'établir une pénalité de 2€ par jour de présence sans inscriptions à partir du 4ème jour dans le mois (par famille)
- de facturer la fourniture des chaussons rythmiques au prix de 4€
- d'établir une majoration de 0.8% du total de la facture par mois au-delà de 30 jours de retard de paiement.

4. Approbation du règlement intérieur et Bus 2019-2020 (N°8/2019)

Il convient pour l'année 2019-2020 de délibérer sur le règlement intérieur périscolaire/cantine et le règlement Bus.

Monsieur le Président a mis à jour ces documents qu'il a soumis à validation aux membres.

Le règlement proposé pour l'année 2019-2020 présente un seul changement, concernant une précision apporté au cas accepté d'annulation pour un membre de la fratrie. Il a été précisé que ce membre doit être scolarisé dans le RPI.

Monsieur le président informe que la signature du règlement intérieur se fait de manière dématérialisée sur le site des inscriptions.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire/cantine et transport scolaire pour l'année 2019-2020 et autorise le Président à publier ces règlements.

5. Récompense CM2 (N°9/2019)

Comme chaque année, le Syndicat souhaite récompenser les élèves de CM2 quittant le regroupement pour le collège.

La calculatrice offerte l'an passé a été très appréciée, Monsieur le Président propose de renouveler ce cadeau. L'assemblée approuve ce choix.

Cette année, le regroupement compte 32 élèves. Un premier devis a été fait, 14.83€ HT la calculatrice ce qui donnerait une dépense de 569.47€ TTC. Pour rappel, le budget à l'article 6714 est de 800€.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide le choix du cadeau pour les élèves de CM2 pour l'année 2018-2019.

Cette récompense sera remise lors de la Kermesse des écoles le 29 juin.

6. Reconduction intervenant sportif année 2019-2020 (N°10/2019)

Il convient de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2019-2020.

Après prise de contact avec Madame Azeronde Claudie, la proposition tarifaire serait de 26€ de l'heure, identique à cette année.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'UFOLEP pour les interventions SPORT dans les écoles du regroupement pour l'année 2019-2020 et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'animation sportive correspondante.

7. Dossier préscolarisation (N°11/2019)

Chaque année, un dossier d'aide à la préscolarisation en zone rurale doit être déposé auprès du Conseil Départemental.

Il convient de reprendre une délibération déposer le dossier en 2019 pour l'année 2019-2020.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à faire le nécessaire pour l'octroi d'une subvention pour la rémunération des ATSEM.

8. RPC : Consolidation emprunt (N°12/2019)

Monsieur le Président rappelle au Conseil syndical l'ouverture d'une ligne de préfinancement en février 2018 d'un montant de 3 200 000.00 € auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour une durée de 2 ans et destinée à financer les travaux de construction du Groupe Scolaire.

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Syndical la possibilité de consolider par un prêt moyen terme cette ligne de préfinancement à hauteur de 1 000 000 .00 euros comme prévu au contrat.

Monsieur le Président informe que l'état de dépenses de l'opération 14 "Construction du groupe scolaire" est de 1 261 K€.

Le reste à charge estimé au dernier plan de financement 1 586 348€.

Monsieur le Président propose aux membres au vu des taux actuellement pratiqués par les établissements bancaires de consolider un premier emprunt sur un taux fixe.

Le conseil Syndical après en avoir délibéré,

Décide de solliciter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie la consolidation en prêt moyen terme de la somme de 1 000 000 euros selon les termes du contrat initial, en prêt à taux fixe, sur 30 ans, échéance annuelle, au taux fixe de 1.99 %.

S'agissant d'un prêt à annuité réduite, la mise à disposition des fonds est prévue le 20 juin 2019 et la première échéance de ce prêt appelée « échéance anticipée » sera fixée au 20 septembre 2019, ce qui fait apparaître un taux de 1.88 %

Pas de frais de dossier

Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ces prêts,

Prend l'engagement, pendant toute la durée des prêts, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ces prêts.

Confère toutes délégations utiles à Mr Thomas LESUEUR, Président, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts avec l'Établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pour information, l'annuité calculée sera de 43 936€.

La répartition par commune pour cette année sera la suivante

La Neuville-Roy	Léglantiers	Montiers	Pronleroy	Wacquemoulin
16 297 €	8 875 €	7 149 €	6 687 €	5 389 €

9. Informations diverses

- Monsieur le Président fait un retour sur la commission cantine qui s'est réunie le 12 mars dernier. Le Compte-rendu est disponible sur le site du SIRS.
- Monsieur le Président informe avoir invité les ATSEMs à une visite de Chantier le 26 mars dernier. Une visite avec le personnel périscolaire va être programmée également.
- Monsieur le Président invite les 5 conseils municipaux à une visite de chantier le samedi 15 juin à 10h30.
- Monsieur le Président informe des échanges avec les enseignants sur le RPC et des réunions mensuelles. La prochaine aura lieu le 2 mai avec la présence de Bureau 60.
- Monsieur le Président informe avoir fait l'inventaire de tout le mobilier des écoles avec constitution du photothèque. Le mobilier en bonne état sera repris.
- Monsieur le Président informe avoir reçu le 1er avril, la confirmation par arrêté de la seconde subvention du Conseil Départemental d'un montant de 234 000€ pour la construction des annexes pédagogiques et périscolaires.
- Monsieur le Président informe avoir recruté Mademoiselle Mallaurayne LACOMBE en service civique à compter du 1er mai. Le Président suivra une formation de Tuteur le 20 mai à Beauvais.

- Monsieur le Président informe de la programmation du spectacle du périscolaire le 26 juin à 18h30 à la salle des fêtes de Léglantiers.
- Monsieur le Président informe des 2 grèves, les 19 mars et 4 avril nécessitant la mise en place d'un service minimum d'accueil.
- Monsieur le Président informe de la tenue d'un challenge sportif le 29 mai à Léglantiers. Les classes de Léglantiers, Montiers et Pronleroy y participeront. Un circuit de bus aménagé permettra le transport des enfants.
- Monsieur le Président informe du départ de Madame Bruno-Sabler de l'inspection de Saint-Just-en-Chaussée et de l'arrivée de Monsieur Raphaël Teuf.
- Monsieur le Président informe qu'un premier acompte de subvention de la Région a été validé de 109 210€. Une demande d'acompte au Département a également été faite pour 280 800€ et 70 200€.
- Monsieur le Président informe de la bonne tenue des classes découvertes.
- Monsieur le Président informe avoir pourvu au remplacement de Madame Goesens, souffrante par Madame Decneuvél pour l'entretien des classes de La Neuville-Roy.
- Monsieur le Président informe du nouveau service mis en place par la CAF (service AFAS) pour la déclaration des activités en ligne.
- Monsieur le Président informe du courrier reçu le 26 avril du Ministère des solidarités et de la Santé concernant la tarification sociale des cantines.
- Monsieur le Président tient à remercier Sandra Beaujard pour la prise en charge du transport du pain pour la cantine de Léglantiers.
- Monsieur le Président informe avoir porté plainte pour un vol de caméra sur le chantier de RPC.
- Monsieur le Président informe sur le dossier retraite de Madame LEBEL qui suit son cours.
- Monsieur le Président informe que Mademoiselle Galek en contrat PEC a obtenu son diplôme d'animateur BAFA le 20 avril.
- Monsieur le Président informe qu'il faudra réviser les statuts du Syndicat pour prendre en compte l'ouverture du RPC. La question se posera pour l'accueil de Loisirs de l'été.
- Monsieur le Président informe de la bonne tenue de l'accueil de loisirs aux vacances de Pâques avec une trentaine d'enfants. Les enfants ont participé avec un atelier de cuisine moléculaire et ont pu également confectionner un pain dans le fournil de la boulangerie LOVIN.
- Monsieur le Président rappelle que les inscriptions scolaires se feront à Pronleroy le 26 avril et à La Neuville-Roy le 2 mai. Il en profite pour faire un point sur les dérogations, à ce jour, 2 dérogations accordées pour scolarisation en-dehors du RPI, 2 dérogations accordées d'enfant extérieur sans contrepartie financière. Et informe qu'une famille arrive à La Neuville-Roy et scolarisera à partir du 13 mai ses 2 enfants.
- Monsieur informe de la tenue d'une journée d'information Périscolaire le samedi 8 juin de 9h30 à 15h30 à la salle Verte.
- Monsieur le Président informe que le Livret d'accueil ainsi que la fiche unique d'inscription ont été mis à jour et distribués aux communes et aux écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 43

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 29 avril 2019 a comporté sept délibérations.

1	Horaires des écoles 2019-2020	Délibération N°6/2019
2	Fixation tarif cantine et barème CAF pour l'année 2019-2020	Délibération N°7/2019
3	Approbation du règlement intérieur et Bus 2019-2020	Délibération N°8/2019

4	Récompense CM2	Délibération N°9/2019
5	Reconduction intervenant sportif année 2019-2020	Délibération N°10/2019
6	Dossier préscolarisation	Délibération N°11/2019
7	RPC : Consolidation emprunt	Délibération N°12/2019

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas Lesueur Présent	Julien BONNEMENT Présent	Jean PECHO Présent	Annie LUCAS Présente
Thierry HOUPY Présent	Thierry MICHEL Présent	Virginie LARSONNIER Présente	Philippe LE CAM Présent
Jennifer MEBREK Absente	Bruno RABUSSIÉ Absent	Xavier DENEUFBOURG Présent	Aurélie BERGERON Présente